

Terre d'innovations par tradition

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE *Exercice 2025*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2025





























# Table des matières

1.	(	CONTEXTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2025	5
2.	9	SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT	8
	2.1.	Situation de la dette (encours au 31/12/2024)	8
	2.2.	Évolution de l'encours de la dette (en € au 31/12/2024)	8
	2.3.	Taux d'exécution du budget 2024	
	2.4.	Résultats de l'exercice 2024 et résultats cumulés	
	2.5.	Capacités d'autofinancement et de désendettement	
	2.6.		
	_	Évolution globale de la section de fonctionnement	
3.	F	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
	3.1.	Fiscalité	11
	3.1.	1. Les mesures fiscales pour 2025	11
	3.1.2		
	3.1.3		
	3.1.4		
	3.1.	5. Le prélèvement au titre du FPIC	12
	3.2.	Les concours de l'État aux collectivités	12
	3.3.	FCTVA relatif aux dépenses de fonctionnement	13
	3.4.	Autres recettes	13
4.	L	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	14
4.	4.1.	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
4.		Subventions	14
4.	4.1.	Subventions	<b>14</b>
4.	<b>4.1.</b> 4.1.:	Subventions	
4.	<b>4.1.</b> 4.1.3	Subventions	14 14 14
4.	<b>4.1.</b> 4.1.3 4.1.3 4.1.3	Subventions	
4.	<b>4.1.</b> 4.1.3 4.1.3 4.1.4	Subventions  1. TV3V	
4.	<b>4.1.</b> 4.1.3 4.1.3 4.1.4 4.1.4	Subventions  1. TV3V	
4.	4.1. 4.1.3 4.1.4 4.1.4 4.1.4 4.1.5	Subventions  1. TV3V	
4.	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1.	Subventions  1. TV3V	
4.	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2.	Subventions  1. TV3V	
4.	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2.	Subventions  1. TV3V	
4.	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2.	Subventions  1. TV3V	
4.	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2. 4.2.	Subventions  1. TV3V	
	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2	Subventions  1. TV3V	
<i>4. 5.</i>	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2. 4.2.	Subventions  1. TV3V	
	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2. 4.2.	Subventions  1. TV3V	
	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2	Subventions  1. TV3V	
	4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.1. 4.2. 4.2	Subventions  1. TV3V	



5.5.	Subventions à percevoir	29
5.6.	FCTVA relatif aux dépenses d'investissement	30
BUDG	ET ANNEXE « ZA DREIECK »	31
1.	RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 ET RÉSULTATS CUMULÉS	31
2.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31
<i>3.</i>	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	31
4.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	31
BUDG	ET ANNEXE « TRANSPORT A LA DEMANDE »	32
1.	RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 ET RÉSULTATS CUMULÉS	32
2.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32
<i>3.</i>	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	32
4.	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	32
5.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	32



# **PRÉAMBULE**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

L'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif. En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Le rapport prévu à l'article L.2312-1 du CGCT comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport doit donner lieu à un débat acté par une délibération. Il doit en outre être transmis au représentant de l'Etat, aux communes membres et être tenu à la disposition du public.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 reformule une obligation déjà en vigueur depuis 2018 : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes. »

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et les budgets annexes.



### 1. CONTEXTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2025

# 1.1. Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen- Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

# 1.2. Zone euro : l'activité a fait mieux que prévu

Scénario de croissance : une croissance du PIB estimé à 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0.4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0.2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de surperformer avec + 0.8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : une inflation évaluée à 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

# 1.3. En France : l'instabilité politique source d'incertitude économique en France

L'instabilité politique observée des derniers mois (gouvernement Attal ayant officié 6 mois avant la dissolution, gouvernement Barnier ayant résisté 3 mois, absence de majorité à l'Assemblée nationale, manque de visibilité sur le calendrier 2025) est une situation assez nouvelle pour la France depuis la mise en place de la V<sup>ème</sup> république.

Le gouvernement de Michel Barnier est tombé face à une motion de censure lors de l'adoption du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) engendrant la suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.

En conséquent, la loi spéciale (art.47 de la Constitution et art. 45 de la loi organique relative aux lois de finances) a été promulguée le 20 décembre 2024 par le Président de la République et 10 jours plus tard, le décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics a été promulgué. L'examen du projet de loi de finances 2025 est en cours au moment de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire. Un document récapitulatif des mesures législatives et règlementaires pour 2025 sera annexé au présent rapport après adoption de la loi de finances 2025.

# 1.4. La situation de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

# *Un contexte financier complexe*

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte financier complexe pour la Communauté de Communes, marqué par des contraintes budgétaires renforcées et une nécessaire adaptation aux évolutions économiques et législatives. Les incertitudes liées à l'inflation, notamment sur les coûts de l'énergie et des matières premières, continuent de peser sur les dépenses de fonctionnement. Parallèlement, les dotations de l'État restent globalement stables mais insuffisantes pour compenser pleinement l'augmentation des charges obligatoires, telles que la revalorisation du point d'indice des agents territoriaux.

Face à ces défis, la Communauté de Communes poursuit ses efforts pour maîtriser ses dépenses tout en maintenant un niveau de service public adapté aux besoins du territoire. Une vigilance accrue est exercée sur l'équilibre budgétaire et sur la capacité d'autofinancement, dans le but de préserver la soutenabilité de la dette et de préparer l'avenir dans un cadre financier responsable.

# Des difficultés de recrutement et des mouvements de personnel

Depuis trois ans, la Communauté de Communes fait face à des difficultés persistantes en matière de recrutement, particulièrement pour des postes nécessitant des compétences spécifiques ou des qualifications telles que les diplômes d'animation. Ces vacances de postes ont entraîné une surcharge de travail significative pour les équipes en place, obligeant les agents à compenser les manques pour assurer la continuité du service public. Par ailleurs, les mouvements de personnel fréquents et continus perturbent l'organisation interne et engendrent une instabilité, tant pour les services que pour les usagers et ajoutent des tensions organisationnelles. Cette situation complexe met en lumière la nécessité d'une stratégie renforcée en matière de ressources humaines, incluant des mesures pour attirer et fidéliser les talents, ainsi que pour garantir un environnement de travail stable et attractif.



Face à ces enjeux, et pour répondre à la demande de main-d'œuvre sur le territoire, la Communauté a pris l'initiative d'organiser à nouveau un job dating en mai dernier. Cet événement a permis de mettre en lumière de nombreux postes à pourvoir, en CDI et CDD, avec pour objectif de renforcer les effectifs et de stabiliser les équipes.



# 2. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT

# 2.1. Situation de la dette (encours au 31/12/2024)

DATE	EMPRUNT	ORGANISME	DUREE	TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31.12.2024
2022	Programme de travaux 2022-2023	CCM VDN	15 ans	0,85 %	842 051.29 €

Le ratio dette/habitant est faible et s'élève à 35.66 € pour une population légale totale de 23 614 habitants au 31/12/2024.

L'annuité à prévoir au budget primitif s'élève à :

- 64 124.28 € en capital (c/1641)
- 6 953.40 € en intérêts (c/66111).

# 2.2. Évolution de l'encours de la dette (en € au 31/12/2024)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours dette	268 308€	209 197€	147 686€	83 677€	17 070€	968 677.92€	905 633.40€	842 051.29
Encours par habitant	11	8	6	3.5	0.7	40.81	38.23	35.66

# 2.3. Taux d'exécution du budget 2024

	BUDGET	BUDGET HORS PRELEVEMENT ET RESULTAT N-1	REALISE	TAUX	
Section de fo	onctionnement				
Dépenses	18 937 000.00 €	18 937 000.00 € 13 625 400		71.95%	
Recettes	18 937 000.00 €	13 672 701.56 €	13 927 402.88 €	101.86%	
Section d'inv	vestissement				
Dépenses	6 777 000.00 €	6 777 000.00 €	1 696 104.44 €	25.03%	
Recettes	6 777 000.00 €	6 683 245.18 €	2 111 828.87 €	31.60%	

Toutefois, ces résultats doivent être nuancés car la colonne « réalisé » ne prend en compte que les mandats et les titres ordonnancés durant l'exercice. Notamment :

- Les dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31.12.2024 s'élèvent à 860 384.75€ dont 240 553.36€ de travaux réalisés non facturés et 58 454.68€ de subventions restant à verser aux particuliers.
- La couverture du budget annexe de la ZA du Dreieck par le budget principal dont le montant s'élève à 1 450 650.94€ correspond à une dépense d'investissement qui ne sera pas exécutée. De la même manière, 300 000.00€ ont été ciblé pour une éventuelle avance alsabail.

En conséquent, les dépenses de la section d'investissement réalisées peuvent être révisées à 1 995 112.48€ et le budget hors prélèvement, résultats n-1 et couverture du budget annexe à 5 026 349.06€. Ce qui conduit à un taux de réalisation effectif de 39.69% (au lieu de 25.03%).



### 2.4. Résultats de l'exercice 2024 et résultats cumulés

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de fonctionnement	13 625 400.18 €	Dépenses d'investissement	1 696 104.44 €
Recettes de fonctionnement	13 927 402.88 €	Recettes d'investissement	2 111 828.87 €
Résultat de l'exercice	302 002.70 €	Résultat de l'exercice	415 724.43 €
Résultat cumulé n-1	5 264 298.44 €	Résultat n-1	93 754.82 €
Résultat cumulé (excédent)	5 566 301.14 €	Résultat cumulé (excédent)	509 479.25 €

Soit un excédent total de 6 075 780.39 € (PM : 6 762 303.38 € en 2023, 6 570 887.03 € en 2022, 5 283 548.32 € en 2021, 4 809 999.54 € en 2020 et 4 064 229.50 € en 2019).

# 2.5. Capacités d'autofinancement et de désendettement

L'épargne brute joue un rôle clé dans la capacité d'investissement de la collectivité. Au cours de la dernière décennie, la capacité d'autofinancement a connu une évolution en dents de scie. L'année 2023 a été marquée par une hausse notable de l'épargne brute, atteignant un niveau record de 1 587 650,31 €. Cependant, pour l'année en cours, la capacité d'autofinancement est l'une des trois plus faibles de la décennie, s'établissant à seulement 512 965,63 €.

Par ailleurs, le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) mesure la part des recettes de fonctionnement disponible pour investir ou rembourser la dette, après déduction des dépenses récurrentes. Un taux compris entre 8 % et 15 % est généralement jugé satisfaisant. En 2018, ce taux était tombé à un niveau très bas de 2,03 %. En 2023, il avait progressé de manière significative pour atteindre 11,58 %, avant de rechuter fortement à 3,71 % cette année.

Enfin, la capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) est actuellement inférieure à 2 ans, indiquant que l'endettement reste bien proportionné à la capacité d'épargne.

# 2.6. Évolution globale de la section de fonctionnement



# **Evolution section de fonctionnement**

# DEPENSES

Chap.	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 anticipé
011	Charges à caractère général	1 065 082.34 €	1 149 627.41 €	1 448 578.73 €	1 316 227.40 €	1 496 203.02 €
012	Charges de personnel	1 494 830.80 €	1 862 345.92 €	2 156 338.57 €	2 496 171.81 €	3 232 161.03 €
014	Atténuations de produits	6 623 862.30 €	6 652 299.01 €	6 636 725.95 €	6 872 287.61 €	6 931 877.31 €
65	Autres charges de gestion courante	1 374 813.84 €	1 403 254.27 €	1 398 262.18 €	1 428 625.39 €	1 635 391.87 €
	Total dépenses de gestion courante	10 558 589.28 €	11 067 526.61 €	11 639 905.43 €	12 113 312.21 €	13 295 633.23 €
66	Charges financières	4 955.27 €	2 356.28 €	3 752.87 €	8 033.16 €	7 495.57 €
67	Charges exceptionnelles	5 339.83 €	7 666.00 €	0.01€	16.05 €	284.53 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires		1 175.16 €	355 000.00 €	-	13 392.13 €
022	Dépenses imprévues			-	-	
	Total dépenses réelles de fonctionnement	10 568 884.38 €	11 078 724.05 €	11 998 658.31 €	12 121 361.42 €	13 316 805.46 €
023	Virement à la section d'investissement		-			-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 317.98 €	227 922.01 €	246 997.99 €	381 633.72 €	308 594.72 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					-
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	207 317.98 €	227 922.01 €	246 997.99 €	381 633.72 €	308 594.72 €
	TOTAL	10 776 202.36 €	11 306 646.06 €	12 245 656.30 €	12 502 995.14 €	13 625 400.18 €

# RECETTES

Chap.	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 anticipé
013	Atténuations de charges	26 762.52 €	42 553.05 €	42 916.52 €	92 860.45 €	100 720.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	459 773.35 €	657 595.93 €	874 668.83 €	995 175.90 €	1 165 086.37 €
73	Impôts et taxes	8 201 029.51 €	7 205 967.43 €	8 289 294.72 €	5 436 568.00 €	5 419 193.00 €
731	Fiscalité locale				2 653 008.50 €	3 145 685.42 €
74	Dotations, subventions et participations	2 624 496.14 €	3 336 337.14 €	3 374 109.12 €	3 617 591.89 €	3 642 947.89 €
75	Autres produits de gestion courante	313 599.15 €	313 591.65 €	319 879.01 €	758 120.64 €	323 038.41 €
	Total recettes de gestion courante	11 625 660.67 €	11 556 045.20 €	12 900 868.20 €	13 553 325.38 €	13 796 671.09 €
76	Produits financiers	-	-	-	-	33 100.00 €
77	Produits exceptionnels	12 504.83 €	290 435.36 €	240 917.03 €	100 686.35 €	- €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	-	-	-	55 000.00 €	- €
	Total recettes réelles de fonctionnement	11 638 165.50 €	11 846 480.56 €	13 141 785.23 €	13 709 011.73 €	13 829 771.09 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 764.33 €	83 941.02 €	74 539.07 €	86 190.37 €	97 631.79 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-		
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	116 764.33 €	83 941.02 €	74 539.07 €	86 190.37 €	97 631.79 €
	TOTAL	11 754 929.83 €	11 930 421.58 €	13 216 324.30 €	13 795 202.10 €	13 927 402.88 €
	Tarana and an analysis and an			25.00		200000000000000000000000000000000000000
R002	Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	3 220 055.98 €	4 198 783.45 €	4 405 383.22 €	5 376 051.14 €	5 264 298.44 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE	14 974 985.81 €	16 129 205.03 €	17 621 707.52 €	19 171 253.24 €	19 191 701.32 €
	Décomposition autofinancement au stade du BP	1 139 349.30 €	2 442 646.24 €	3 343 602.50 €	5 722 822.72 €	0.00€
	DF 023	1 049 095.65 €	2 298 665.25 €	3 170 609.48 €	5 520 641.49 €	
	DF 042	168 110.62 €	227 922.01 €	247 532.09 €	288 371.60 €	
	RF 042	77 856.97 €	83 941.02 €	74 539.07 €	86 190.37 €	
	EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	1 069 281.12 €	767 756.51 €	1 143 126.92 €	1 587 650.31 €	512 965.63 €
	EPARGNE NETTE (EB-Remboursement dette)	1 005 272.63 €	767 756.51 €	1 143 126.92€	1 524 605.79 €	512 965.63 € 449 383.52 €
	EPARGINE NETTE (EB-Remboursement dette)	1 005 272.63 €	/01 149.03 €	1 094 /54.82 €	1 324 603.79 €	449 383.52 €
	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	64 008.49 €	66 607.48 €	48 392.10 €	63 044.52 €	63 582.11 €
	DETTE AU 31.12	83 677.51 €	17 070.13 €	968 677.92 €	905 633.40 €	842 051.29 €
	TAUX D'EPARGNE BRUTE (EB/RRF)	9.19%	6.48%	8.70%	11.58%	3.71%
	TAUX D'EPARGNE NETTE (EN/RRF)	8.64%	5.92%	8.33%	11.12%	3.25%
	TAUX D'ENDETTEMENT (DETTE/RRF)	0.72%	0.14%	7.37%	6.61%	6.09%
	CAPACITE DE DESENDETTEMENT (DETTE/EB)	0.08	0.02	0.85	0.57	1.64

### 3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

# 3.1. Fiscalité

# 3.1.1. Les mesures fiscales pour 2025

En attente de la PLF 2025.

# 3.1.2. Les recettes fiscales

Le tableau détaille les recettes fiscales de la collectivité et plus particulièrement les bases prévisionnelles, les produits notifiés et perçus de l'année précédente. L'état des bases prévisionnelles 2025 n'est pas disponible à ce jour.

	Désignation		DO	NNEES 2024-2025		
Compte		Bases prévisionnelles 2024 <sup>(1)</sup>	Produit notifié 2024 <sup>(1)</sup>	Produit perçu 2024 (2)	Bases prévisionnelles 2025	Produit notifié 2025
	TH	1 575 839	169 719.00 €	177 523.00 €	=	=
	TFB	26 437 649	527 424.00 €	528 453.00 €	=	-
73111	TFNB	474 162	20 861.00 €	20 842.00 €	=	-
/3111	TAFNB		14 423.00 €	14 216.00 €	=	=
	Rôles complémentaires			824.00€	=	-
	CFE	7 391 094	1 613 885.00 €	1 615 856.00 €	=	-
73113	TASCOM		213 441.00 €	224 364.00 €	=	=
73114	IFER		107 180.00 €	115 984.00 €	=	=
73118	Rôle supplémentaire			47 419.00 €	=	=
7351	Fraction TVA		5 639 410.00 €	2 960 222.00 €	=	=
7352	CVAE		5 639 410.00 €	2 457 471.00 €	=	=
7483x	Alloc. Compensatrices		878 580.00 €	877 486.00 €	-	=
	Total des recettes		9 184 923,00 €	9 040 660,00 €	ı	
739221	FNGIR	=	-451 280.00 €	-451 280.00 €	-	- 451 280 €
739223	FPIC	=	-368 847.00 €	-368 847.00 €	-	-
	Total des dépenses		820 127.00 €	820 127.00 €	-	

<sup>(1)</sup> Etat 1259 FPU

# 3.1.3. Le niveau des taux appliqués

En 2024, les taux ont été révisés et établis comme suit : le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises est fixé à 20.56%, celui de la taxe d'habitation à 12.21%, celui de la taxe foncière bâti à 1.92% et celui de la taxe foncière sur le foncier non bâti à 4.24%.

Pour l'année 2025, il est proposé de maintenir les taux :

- Un taux de 20.56% au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- Un taux de 12.21% au titre de la taxe d'habitation (TH),
- Un taux de 4.24% au titre de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB),
- Un taux de 1.92% au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

# 3.1.4. Le prélèvement au titre du FNGIR

Le montant de la contribution au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est inchangé à 451 280 €.



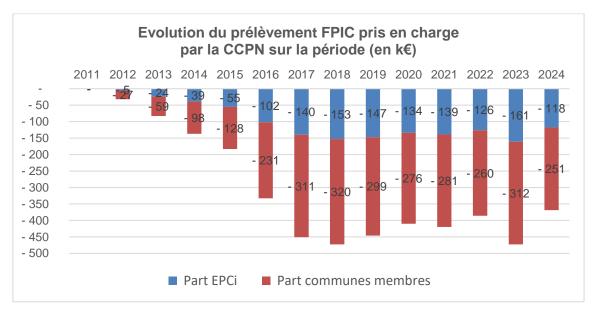




<sup>(2)</sup> Etat 1386-RC

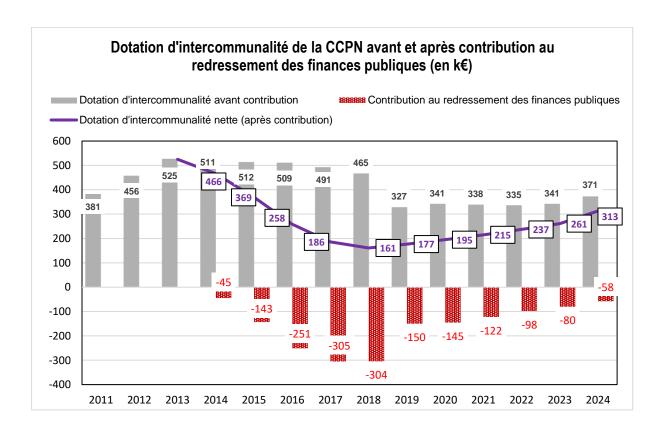
# 3.1.5. Le prélèvement au titre du FPIC

En 2024, le prélèvement FPIC pris en charge par la Communauté de communes s'est élevé à 368 847.00€ (-4.51%), dont 250 541.00€ (-3.77%) au titre des communes membres.



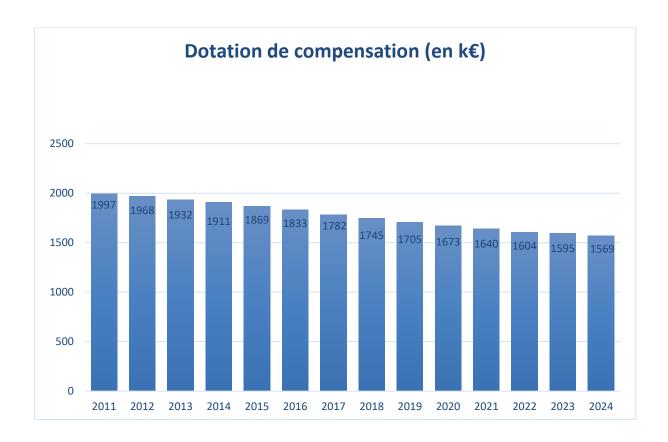
# 3.2. Les concours de l'État aux collectivités

Depuis quatre années, la dotation d'intercommunalité avant contribution reste globalement stable. Par ailleurs, le montant déduit pour le redressement des finances publiques décroit. De ce fait, la dotation d'intercommunalité nette perçue est en augmentation d'année en année.





En ce qui concerne la dotation de compensation des groupements de communes, celle-ci s'amoindrit d'année en année (-35 000€/an en moyenne sur une décennie).



# 3.3. FCTVA relatif aux dépenses de fonctionnement

Le taux est maintenu à 16,404%.

Au titre de l'année 2024, les versements perçus au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) relatif aux dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 290.15€.

### 3.4. Autres recettes

Les autres recettes proviennent principalement :

- Du produit de la taxe de séjour perçue sur le territoire,
- Des participations familiales pour l'accueil de la petite enfance,
- Des participations familiales pour l'accueil périscolaire,
- De la location des immeubles (centre de tri postal et caserne de gendarmerie),
- Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales.

# 4. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

35.56% des dépenses de gestion courante de l'année 2024 sont liées :

- Aux charges de personnel 3 232 161.03€ (24.31%), en hausse par rapport à 2023,
- Aux charges à caractère général 1 496 203.02€ (11.25%) en hausse par rapport au montant de 2023.

52.14% des dépenses de gestion courante correspondent aux attributions de compensation versées aux communes membres, à la dotation de solidarité communautaire, à la prise en charge du FPIC et les prélèvements au titre du FNGIR.

### 4.1. Subventions

# 4.1.1. TV3V

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil communautaire a renouvelé la convention avec la Régie intercommunale d'Electricité et de téléservices de Niederbronn-Reichshoffen en vue du maintien et du développement de la chaine de télévision locale dénommée « Télévision des 3 Vallées » (TV3V).

Conformément à l'engagement pris, les parties ont engagé une réflexion pour une nouvelle collaboration. Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a ainsi été rédigée. Les évolutions concernent principalement les trois articles suivants :

- Le rajout d'un article concernant la priorisation des sujets,
- Le montant de la subvention est revu à la hausse et passe de 115 500€ à 120 000€ TTC,
- Intégration d'une clause de revoyure.

L'engagement financier de la collectivité sera assuré sur la période 2023-2026.

# 4.1.2. École de Musique du Canton de Niederbronn-les-Bains

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil communautaire a renouvelé la convention avec l'association école de musique du canton de Niederbronn-les-Bains pour une durée de 4 années scolaires.

Conformément à l'engagement pris, les parties ont engagé une réflexion pour une nouvelle collaboration. Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a ainsi été rédigée. Les évolutions concernent principalement les trois articles suivants :

- Le montant de la subvention est revu à la hausse et passe de 115 500€ à 120 000€ au maximum, intégrant une part fixe de 50 000€ et une part variable en fonction du nombre d'élève inscrit,
- Les modalités de versement de la subvention ont évolué,
- Intégration d'une clause de revoyure.

L'engagement financier de la collectivité sera assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026/2027.



### 4.1.3. Réseau Animation Intercommunale

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil communautaire a renouvelé la convention avec l'association réseau animation intercommunale pour une durée de 4 années.

Conformément à l'engagement pris, les parties ont engagé une réflexion pour une nouvelle collaboration. Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a ainsi été rédigée. Les évolutions concernent principalement les deux articles suivants :

- Le montant de la subvention est revu à la baisse et passe de 730 000€ à 685 000€ au maximum, car les subventions de la CAF seront, dorénavant, versées directement à l'association,
- Les modalités de versement de la subvention ont évolué. Elles sont basées sur la périodicité des versements de la CAF.

L'engagement financier de la collectivité sera assuré sur la période 2023-2026.

# 4.1.4. Office de Tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte

La convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Office de Tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte fixe la subvention d'exploitation à un montant de 156 117,13€ par an.

A cela se rajoute le produit de la taxe de séjour collectée.

# 4.1.5. Autres subventions de fonctionnement et contributions obligatoires



Compte	Tiers	Budget 2023	Versé 2023	Budget 2024	Pièces justificatives
65568-61	ADIRA	70.00€	9 679.00 €	9 700.00 €	Délibération du 31/08/2017
65568-01	ATIP	7 200.00 €	7 173.00 €	7 200.00 €	Délibération du 21/09/2015
65568-01	PETR	40 500.00 €	40 276.40 €	45 000.00 €	Délibération du 24/09/2018
65568-735	SDEA - GEMAPI	160 000.00 €	160 000.00 €	160 000.00 €	/
65568-01	SYCOPARC (participation statutaire)	21 000.00 €	21 325.48 €	22 000.00 €	/
6558-424	MISSION LOCALE ALSACE DU NORD	19 000.00 €	17 997.00 €	21 000.00 €	Délibération du 18/11/2013
657363-420	CIAS	108 613.25 €	108 613.25 €	106 188.71 €	Vote dans le cadre du budget
65736221-828	Tl'GO	99 278.55 €	99 278.55 €	81 989.55 €	Vote dans le cadre du budget
657382-633	OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE	156 117.13 €	156 117.13 €	156 117.13 €	Convention du 14/11/2019 + avenant à délibérer
65748-284	DIVERS COOPERATIVES SCOLAIRES	25 000.00 €	20 286.36 €	25 000.00 €	Délibération à prendre
65748-3272	SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	5 000.00 €	0.00€	15 000.00 €	Arrêtés ou délibérations à prendre
65748-311	EMCN	120 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	Convention du 12/12/2022
65748-311	ENTENTE MUSICALE OBERBRONN/ZINSWILLER	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00€	Délibération du 03/07/2023
65748-326	DIVERS ASSOCIATIONS SPORTIVES	5 000.00 €	2 562.72 €	0.00€	Délibération à prendre
65748-338	RESEAU ANIMATION INTERCOMMUNAL	685 000.00 €	685 000.00 €	685 000.00 €	Convention du 12/12/2022
65748-424	MISSION LOCALE ALSACE DU NORD	8 660.00 €	8 660.00 €	8 660.00 €	Délibération du 16/12/2019
65748-511	APOIN (chantiers d'insertion espaces naturels)	10 000.00 €	9 262.00 €	0.00€	Convention 2024 (fin du partenariat au 31/12/24)
65748-71	ALC (collecte de pommes)	3 500.00 €	1 293.43 €	2 000.00 €	Délibération à prendre
65748-71	DIVERS ASSOCIATIONS ARBORICOLES	3 000.00 €	891.00 €	4 000.00 €	Délibération à prendre
	TOTAL	1 481 938.93 €	1 473 415.32 €	1 468 855.39 €	1





# 4.1.6. Autres concours, cotisations et remboursement de frais

Compte Tiers		Budget 2024	Versé 2024	Budget 2025	Pièces justificatives
6281-01	ADCF	2 700.00 €	2 606.12 €	2 500.00 €	Délibération du 10/05/2005
6281-01	AMF DU BAS-RHIN	500.00€	500.00€	500.00€	Délibération du 16/11/2020
6281-633	ADT	150.00€	300.00€	300.00€	Délibération du 12/04/2018
62878-022	TV3V	120 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	Convention du 12/12/2022
62878-555	CeA : PIG HABITAT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00€	Convention 2020-2023 (fin du dispositif au 31/12/23)
62878-555	SYCOPARC (architecte mutualisé)	4 800.00 €	4 681.89 €	4 800.00 €	Délibération du 03/02/2020
6281-01	ADCF	2 700.00 €	2 606.12 €	2 500.00 €	Délibération du 10/05/2005
TOTAL		131 150.00 €	131 088.01 €	128 100.00 €	/

# 4.2. Le personnel

# 4.2.1. État de l'effectif au 31.12.2024

			Donton	Donton	Nb	de postes glo	obal				Deates
GRADES ou EMPLOIS	Catégorie	Postes année n-1	Postes créés année N	Postes supprimés année N	Agents à temps complet	Agents à temps non- complet	TOTAL (colonne H)	Effectifs pourvus au 31/M	Nb titulaires	Nb contractuels	Postes disponibles (colonne J)
Secteur administratif		22		0	22	0	-	13	10	3	
DGS (emploi fonctionnel)	Α	1			1		1	1	1		0
Attaché hors classe	Α	1			1		1				0
Attaché principal	Α	1			1		1	0			1
Attaché	Α	4			4		4			1	2
Rédacteur	В	1			1		1	0			1
Adjoint adm ppal 1° classe	С	4			4		4	_			1
Adjoint adm ppal 2° classe	С	2			2		2				2
Adjoint adm ppal 2° classe TNC	С	0				0					0
Adjoint adm	С	8			8		8			2	_
Secteur technique		14		0	11	4				3	_
Ingénieur principal	A	1			1		1	0			1
Ingénieur	A	4			4		4	1	1 1		3 0
Technicien principal 2°classe	B B	2							1		1
Technicien		2			2		2		1		
Agent de maîtrise	С				0		0				0
Adj technique	С	3			3		3			1	
Adj technique TNC	С	87			17	77		2 70		34	
Secteur animation				0	1/	- 11	94	1	1	34	
Animateur Principal 2ème classe	В	1			1						0
Animateur Principal 2ème classe TNC	В	1				1					0
Adjoint d'animation principal 1° classe	С	2			2		2		-		1
Adjoint d'animation principal 2° classe	С	3			3		3				0
Adjoint d'animation principal 2° classe TNC	С	6			- 44	7	7	2			5
Adjoint d'animation	С	10			11		11	9			2
Adjoint d'animation TNC (1)	С	64				69		53			
Secteur social		9		0	8			7		3	
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1			1		1	1	1		0
Assistant socio-éducatif	Α	1			1		1	1	1		0
Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1			1		1				0
Educateur de jeunes enfants	Α	2			2		2			2	
Educateur de jeunes enfants TNC	Α	0			1		1	1		1	0
ATSEM principal 2° classe	С	2				2	2				2
Agent scoial principal 2° classe	С	0			1		1				1
Agent scoial principal 2° classe TNC (1)	С	1				1		0			1
Agent social	С	1			1		1	1	1		0
Agent social TNC	С	0				0					0
Secetru médico-social		8		0	7	1	8		2	3	
Puéricultrice classe normale	Α	2			2		2			1	1
Auxiliare de puériculture classe supérieure	В	1			1		1	0			1
Auxiliare de puériculture classe normale	В	4			4		4	3			1
Auxiliare de puériculture classe normale TNC	В	1				1		1		1	
Secetru culturel		0		0	1			1		1	0
Conservateur du patrimoine	Α	0			0		0				0
Attaché d conservation du patrimoine	Α	0			1		1	1		1	0
Autres		1		0	1			0		0	
Apprenti		1			1		1	_			1
Effectif total agents titulaires		141	11	0	67	85	152	103	56	47	49

Au 31.12.2024, 103 emplois sont pourvus pour un équivalent temps plein de 73.37 emplois (71.57 ETP au 31.12.2023, 51.21 ETP au 31.12.2022, 55.14 ETP au 31.12.2021, 40.49 ETP au 31.12.2020, 36.78 ETP au 31.12.2019). Le nombre d'emploi est constant depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 (reprise des 2 EAJE).

# 4.2.2. Absentéisme

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb moyen de jours d'arrêt par agent en MO (1)	16,25	24,67	28,42	17.85	9.66
Nb moyen de jours d'arrêt par agent pour AS (2)	0.00	0,12	1,62	0.88	1.04
Nb moyen de jours d'arrêt par agent arrêté au moins 1 fois dans l'année en MO	31,93	41,74	37,73	26.63	15.55
Part des agents arrêtés au moins une fois	50,88%	59,09%	75,34%	67.01%	62.14%
Taux d'absentéisme "compressible"	4,45%	6,79%	8,23%	5.13%	2.93%
Taux d'absentéisme pour MO	4,45%	6,76%	7,79%	4.89%	2.65%
Taux d'absentéisme pour AS	0,00%	0,03%	0,44%	0.24%	0.28%
Taux d'absentéisme médical <sup>(3)</sup>	4,88%	6,88%	8,39%	6.68%	4.77%

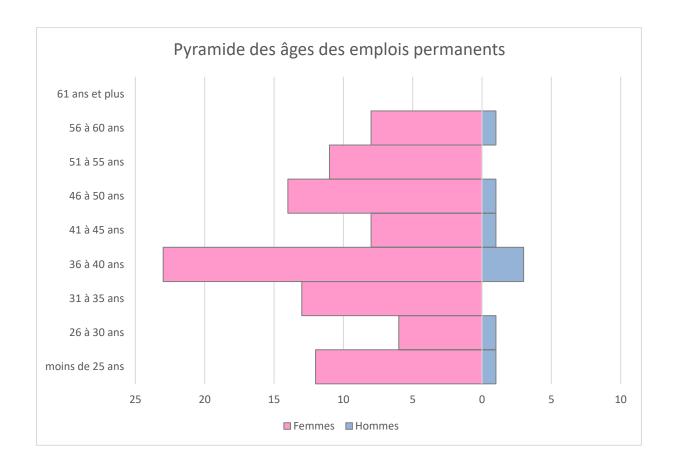
<sup>(1)</sup> Maladie ordinaire

La problématique récurrente des remplacements des agents momentanément absents surtout dans les services périscolaires et petite-enfance où les conditions d'encadrement doivent être respectées reste toujours difficile à gérer au quotidien.

<sup>(2)</sup> Accident de service

<sup>(3)</sup> inclus les congés de grave maladie et le congé maternité

# 4.2.3. Pyramide des âges des emplois permanents



# 4.2.4. Égalité hommes-femmes

Un rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

# 4.2.5. Temps de travail

Les services de la Communauté de communes fonctionnent sur une base de 35 heures par semaine réparties sur 4 jours ½ ou 5 jours selon les besoins des services.

Les durées hebdomadaires de service des emplois à temps non complet sont adaptées aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers et de taux d'encadrement (accueil midi et soir des périscolaires principalement).

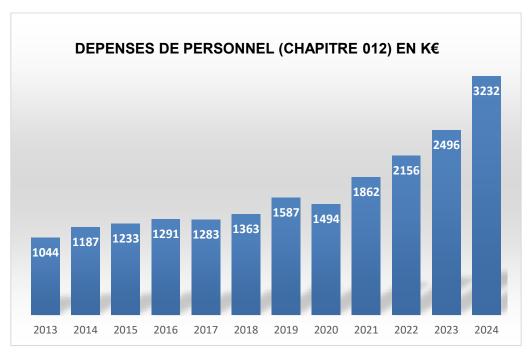
# 4.2.6. Évolution des dépenses de personnel

Depuis 2018, les dépenses de personnel connaissent une augmentation constante chaque année. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- La hausse continue du nombre d'agents ;
- Le respect des taux d'encadrement requis dans les services d'accueil périscolaire et de la petite enfance ;
- L'application des mesures nationales imposées aux collectivités en matière d'emplois, de rémunérations et de carrières :
- La mise en œuvre de l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) depuis 2017 ;
- Le glissement vieillesse technicité (GVT);
- L'augmentation des cotisations employeur ;
- Depuis 2019, la prise en charge des agents des structures périscolaires transférés par les communes membres au chapitre 012 ;
- Depuis 2023, l'internalisation des services auparavant délégués (Service de transport à la demande et établissements d'accueil du jeune enfant).

L'augmentation des charges de personnel en 2024 s'explique en grande partie par la reprise en régie des délégations de service public (DSP) depuis 1<sup>er</sup> septembre 2023. Ce changement implique l'intégration directe des agents auparavant employés par les prestataires privés dans les effectifs de la collectivité. Par conséquent, les coûts liés à leur rémunération, leurs charges sociales et les autres dépenses associées (comme les cotisations employeur) sont désormais entièrement supportés par la collectivité.

L'internalisation des services, réalisée tardivement au 1<sup>er</sup> septembre 2023, a eu un impact limité sur l'exercice 2023, se concentrant sur les derniers mois de l'année. En revanche, son effet est nettement plus significatif sur l'exercice 2024, puisqu'il s'agit de la première année complète de fonctionnement sous régie. L'intégration des agents et la prise en charge de l'ensemble des charges liées (rémunérations, cotisations sociales, etc.) pèsent désormais sur une période annuelle entière, contribuant ainsi à une augmentation substantielle des dépenses de personnel en 2024.





# 4.2.7. Charges de personnel en 2025

Pour 2025, les charges de personnel peuvent être évaluées à 3 863 500 €, soit une augmentation de 9.0% par rapport au budget 2024 et une augmentation de 19.5% par rapport au réalisé 2024.

Cette progression est justifiée par :

- Les remplacements et les nouveaux recrutements,
- Les avancements d'échelons ou de grades prévus en 2025,
- Les marges de manœuvre à préserver pour les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et pour répondre aux besoins de continuité des services (pics d'activité, absences...).

Pour mémoire, le ratio des dépenses de personnel (chapitre 012) / dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 24.3 %, moitié moins que la moyenne nationale des groupements de même catégorie.

Les taux de cotisations sont inchangés par rapport à l'année précédente et se composent comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

	Nouveau taux	Taux	Taux
	au 01/01/2025	au 01/01/2024	au 01/01/2023
Régime général : maladie, maternité, décès	13,00%	13,00%	13,00%
Régime général : contribution chômage	4,05%	4,05%	4,05%
Régime spécial : maladie, maternité, décès PP	9,88%	9,88%	9,88%
CNRACL (part salariale)	11.10 %	11.10 %	11.10 %
CSG+CRDS (part salariale)	9,70%	9,70%	9,70%

Valeur du point depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 : 4, 92278€ mensuel.

S.M.I.C. au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 11.88€ soit 1 801.80€ / mois brut.

Indice minimum de traitement au 1er janvier 2024 : 366 soit 1 801.74€.



# 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

# 5.1. Dépenses engagées non mandatées au 31.12.2024

Art.	Libellé	A reporter	Justificatif
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	17 184.00 €	Devis du 11/10/2022 : Définition d'une zone d'activités intercommunale - OTE
		54 264.00 €	Marché AMO Réhabilitation gendarmerie - MP CONSEIL
		64 003.45 €	Marché Maitrise d'œuvre gendarmerie - TAND'M
		5 991.78 €	Marché Maitrise d'œuvre gendarmerie - M2I
2031	Frais d'études	30 621.62 €	Marché Maitrise d'œuvre gendarmerie - MHI
		24 144.00 €	Devis du 11/10/2022 : Définition d'une zone d'activités intercommunale - OTE
		5 856.00€	Devis du 11/07/2024 : levés topographiques - BAUR GEOMETRE
		1 371.90 €	Devis n° DEV0006191 du 26/01/2024 : relevés HAP/Amiante - LABOROUTES
2051	Concessions et droits similaires	11 940.00 €	Devis du 08/11/2024 : logiciel de gestion électronique de courriers - EDISSYUM
	Total chapitre 20	215 376.75 €	
20422	Privé - Bâtiments et installations	58 454.68 €	/
	Total chapitre 204	58 454.68 €	
21318	Constructions autres bâtiments publics	998.84€	Devis du 04/10/2024 : déplacement coffret électrique - STRASBOURG ELECTRICITE
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	242.45€	Devis n°DEH-37931 du 11/01/2023 : mise en place extincteur - DESAUTEL
		598.80€	Devis du 22/07/2024 : acquisition d'un nettoyeur haute pression - TRENDEL
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 668.64 €	Devis du 27/09/2024 et du 26/11/2024 : acquisition de panneaux divers - SIGNATURE
		8 674.56 €	Devis n° DEV087187-4 du 16/12/2024 : acquisition de panneaux divers - SIGNAUX GIROD
24020	Autor matter la date and a	7 113.79 €	Devis n° DE22612 du 25/11/2024 : acquisition d'une remorque avec barrières - FAP COLLECTIVITES
21828	Autres matériels de transport	15 934.00 €	Devis du 17/12/2024 : acquisition de 2 remorques - TRENDEL
21838	Autre matériel informatique	37 672.27 €	Devis n° DEV00001009 du 08/08/2024 : sonorisation de la salle de réunion - TRS SONORISATION
		557.64 €	Devis n° DC00005549 du 09/12/2024 : acquisition d'un ordinateur portable - ORDI 67



		2 780.58 €	Devis n° D19000106815 du 10/12/2024 : acquisition lot de vaisselles (loi egalim) - WESCO
2188	Autres immobilisations corporelles	21 480.00 €	Devis n° DEV-45080-Y8R1 du 21/11/2024 :
		15 666.60 €	Devis n° QUO-45029-2024 du 25/11/2024 : acquisition de tables et bancs - ZINGERLE GROUP
	Total chapitre 21	115 388.17 €	
		1 785.60 €	Marché Mission SPS épicerie sociale - APAVE
		63 105.91 €	Marché de travaux épicerie sociale - LOT 01 SOPREMA
		39 342.00 €	Marché de travaux épicerie sociale - LOT 02 FINAY
2313	Constructions	17 706.00 €	Marché de travaux épicerie sociale - LOT 03 SOTRAVEST
		82 328.40 €	Marché de travaux épicerie sociale - LOT 04 GROLL FERMETURES
		10 374.00 €	Marché de travaux épicerie sociale - LOT 05 WACKERMANN
		31 162.80 €	Marché de travaux épicerie sociale - LOT 06 FRANCOIS ET FILS
2313	Constructions	6 840.00 €	Marché Mission SPS gendarmerie - SOCOTEC
		9 055.60 €	Marché Mission contrôle technique gendarmerie - SOCOTEC
		1 440.00 €	Devis n°735 du 05/08/2022 : Mesure d'étanchéité du bâtiment stade initial - ASPS
		846.67 €	Marché Mission SPS Maison du Pays - SOCOTEC
		3 935.36 €	Marché Mission contrôle technique Maison du Pays - SOCOTEC
		22 342.27 €	Marché Maitrise d'œuvre Maison du Pays - ECHO ARCHITECTURE
		7 006.66 €	Marché Maitrise d'œuvre Maison du Pays - LARBRE INGENIERIE
2313	Constructions	222.04 €	Marché Maitrise d'œuvre Maison du Pays - SIB ETUDES
		784.11 €	Marché Maitrise d'œuvre Maison du Pays - E3 ECONOMIE
		8 172.00 €	Marché AMO Maison de Pays - MP CONSEIL
		3 006.00 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 01 GCM
		12 543.67 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 02 SOTRAVEST
		5 966.07 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 03 MEDER
		26 815.97 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 04 NORBA



TOTAL GENERAL		860 384.75 €	
Total chapitre 23		471 165.15 €	
		204.00€	Devis n° 2311303 du 27/11/2023 : Réfection du seuil de porte - MEDER
		556.80€	Devis n° DE05068 du 03/12/2024 : acquisition de clés hautes sécurités - FERBAT
		6 827.04 €	Devis du 03/06/2024, du 30/08/2024 et du 17/12/2024 : réalisation d'une vitrophanie - OSMOZE
		5 701.80 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 12 ELECTRICITE VINCENTZ
		21 438.61 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 11 CLIMAT EST
2313	Constructions	20 112.15 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 10 KRATZEISEN PEINTURE
		35 280.51 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 09 SVMJC STRASOL
		2 150.00 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 08 SVMJC STRASOL
		521.99€	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 07 SCE CARRELAGE
		12 001.25 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 06 MENUISERIE ROHMER
		11 589.87 €	Marché de travaux Maison du Pays - LOT 05 PLATRERIE RUCH



# 5.2. Travaux d'investissement du pôle technique & aménagements

Sens	Chapitre	Compte	Montant TTC	Services / localisation	Désignation / nature
		202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	40 000.00 €	PLUI	Modifications du PLUi (année 2025)
	20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	100 000.00 €	Centre intercommunal de secours	Mission de programmation et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la construction du centre intercommunal de secours et d'incendie
		2001 11413 4 214423	5 500.00 €	Gendarmerie	Études géotechniques gendarmerie
			100 000.00 €	Mobilités	Enveloppe études IC
		2033 - Frais d'insertion	6 000.00 €	MARCHÉS PUBLICS	Frais d'insertion
	204 - Subventions d'équipement	20422 - Privé - Bâtiments et installations	15 000.00 €	HABITAT - Valorisation patrimoine	Subventions versées aux propriétaires habitat ancien
	versées		180 000.00 €	HABITAT - PIG	Subventions versées aux propriétaires
DEPENSES		2111 - Terrains nus	25 000.00 €	Centre intercommunal de secours	Acquisition de terrains auprès de la ville de NLB
DEF			55 000.00 €	ZA NOUVELLE	Acquisition de terrains pour ouverture de zones (12 ha)
			30 000.00 €	Mobilités	Enveloppe acquisition terrains IC
		21328 - Autres bâtiments privés	30 000.00 €	Gendarmerie	Mise en place d'un carport 4 places
	21 - Immobilisations corporelles	2151 - Réseaux de voirie	280 000.00 €	VRD	Marché Travaux VC 6 - Renforcement des accotements - Gravillonnage
		21568 - Autres matériel et outillage d'incendie		Diverses structures	Remplacement extincteurs
			5 500.00 €	Agent technique	Equipements techniques
		2158 - Autres installations,	16 000.00 €	Agent technique	Aménagement d'un atelier pour l'agent technique - acquisitions de matériel
		matériel et outillage techniques	4 000.00 €	Epicerie sociale	Installation d'une enseigne à l'épicerie sociale
		Leciniques	500.00€	Epicerie sociale	Installation d'un coffre-fort
			2 500.00 €	VRD	Remplacement/acquisition de signalisation







Sens	Chapitre	Compte	Montant TTC	Services / localisation	Désignation / nature
	21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 500.00 €	BANQUE DE MATERIEL	Compléments pour tonnelles de la banque de matériel
			3 000.00 €	SIEGE	Test infiltrométrie après travaux
	23 - Immobilisations		4 000.00 €	SIEGE	Installation d'une enseigne sur le bureau central
	en cours	2313 - Constructions	18 000.00 €	Epicerie sociale	Désamiantage du sous-sol de l'épicerie sociale
			1 210 000.00 €	Gendarmerie	Réhabilitation : travaux TCE, y compris ±10% imprévus ou révision des prix (905k€HT enveloppe)
	27 - Autres immobilisations financières	2766 - Créances pour locations-acquisitions	300 000.00 €	ECONOMIE	Avance Alsabail - enveloppe accordée pour l'année 2024
	TOTAL DEPENSES	D'INVESTISSEMENT	2 434 500.00 €		
RECETTES	13 - Subventions	13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	26 800.00 €	Epicerie sociale	DETR - Avance de 30% (subvention estimée à 40 % des travaux HT)
RECE		13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	121 000.00 €	Gendarmerie	DETR - Avance de 30% (subvention estimée à 40 % des travaux HT)
	TOTAL RECETTES	D'INVESTISSEMENT	147 800.00 €		

A titre d'information, les dépenses et recettes de fonctionnement pour lesquelles une enveloppe particulière a été déterminée :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Montant TTC	Services / localisation	Désignation / nature
			614 - Charges locatives et de copropriété	25 000.00 €	SIEGE - Copropriété Bureau central	Travaux de copropriété
l R	<b>6</b>		615228 - Autres bâtiments	100 000.00 €	Mobilités	Théâtralisation des gares (mise en peinture)
NEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	615231 - Entretien et réparations voiries	22 500.00 €	VRD	Entretiens et réparations des voiries
FONCTION	DEF	caractere general	6162 - Assurance obligatoire dommage-construction	9 000.00 €	Gendarmerie	Réhabilitation de la gendarmerie : assurance dommage-ouvrage
PON			Divers articles	21 500.00 €	CULTURE	Formalisation du dossier PAH et développement culturel
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			178 000.00 €			



# 5.3. Dépenses nouvelles de la section d'investissement

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Report 2024	Proposé 2025	Total (Report + Proposé)
	202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	17 184.00 €	40 000.00 €	57 184.00 €
20 - Immobilisations	2031	Frais d'études	186 252.75 €	205 500.00 €	391 752.75 €
incorporelles	2033	Frais d'insertion		6 000.00 €	6 000.00 €
	2051	Concessions et droits similaires	11 940.00 €	4 000.00 €	15 940.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	20422	Privé - Bâtiments et installations	58 454.68 €	195 000.00€	253 454.68 €
	2111	Terrains nus		110 000.00 €	110 000.00 €
	21318	Autres bâtiments publics	998.84 €	€	998.84 €
	21328	Autres bâtiments privés		30 000.00 €	30 000.00 €
	2151	Réseaux de voirie		280 000.00 €	280 000.00 €
24	21568	Autres matériel et outillage d'incendie	242.45 €	1 000.00 €	1 242.45 €
21 - Immobilisations corporelles	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 942.00 €	31 500.00 €	44 442.00 €
corporelles	21828	Autres matériels de transport	23 047.79 €		23 047.79 €
	21838	Autre matériel informatique	38 229.91 €	24 400.00 €	62 629.91 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		12 450.00 €	12 450.00 €
	2185	Matériel de téléphonie		1 250.00 €	1 250.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	39 927.18 €	15 150.00 €	55 077.18 €
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	471 165.15 €	1 235 000.00 €	1 706 165.15 €
27 - Autres immobilisations financières	27638	Autres établissements publics	A définir e	en fonction du budget	de la ZAC
27 - Autres immobilisations financières	2766	Créances pour locations-acquisitions		300 000.00€	300 000.00 €
TC	TAL DES DEPI	ENSES D'INVESTISSEMENT	860 384.75 €	2 491 250.00 €	3 351 634.75 €



# 5.4. Recettes

Les dépenses d'investissement seront financées par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et les subventions certaines déjà notifiées ou déposées au moment de l'élaboration du budget.

# 5.5. Subventions à percevoir

Section	Sens	Chapitre	Compte	Montant TTC	Services / localisation	Désignation / nature	Etat
			1311 - Etat	8 736.00 €	PLAN PAYSAGE	Fabrication collective de lieux de rencontre	Déposé
			1313 - Département	20 395.00 €	TOURISME	Installation de totems interactifs	Notifié
			12172 FFDFD	101 984.40 €	TOURISME	Installation de totems interactifs	Déposé
			13172 - FEDER	31 449.60 €	PLAN PAYSAGE	Mise en œuvre du plan de paysage de la traversée des Vosges du Nord GR53	Déposé
MENT	Ş		1322 - Région	91 630,00 €	SIEGE - Maison de Pays	Subvention CLIMAXION	Notifié
INVESTISSEMENT RECETTES	RECETTES	<ul><li>13 - Subventions</li><li>d'investissement</li></ul>		9 874,00 €	MOBILITES	Subvention REGION GRAND EST – Etudes mobilités	Notifié
INVĘ	INVES	¥	1328 - Autres	2 234,46 €	Crèche Mertzwiller	CAF subvention équipement : opération 2023	Notifié
				1 853.00 €	Structures EAJE	Renouvellement de la vaisselle (loi egalim) : opération 2024	Notifié
				2 317.15 €	Structures EAJE	Renouvellement de la vaisselle (loi egalim) : opération 2025	Déposé
				26 800.00 €	EPICERIE SOCIALE	Travaux de rénovation et d'isolation	Déposé
			13461 - DETR	121 000.00€	GENDARMERIE	Travaux de réhabilitation et d'extension des bureaux	A déposer
	Т	OTAL RECETTES D'IN	VESTISSEMENT	418 273.61 €			

# 5.6. FCTVA relatif aux dépenses d'investissement

Le taux est maintenu à 16,404%.

Au titre de l'année 2024, les versements perçus au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) relatif aux dépenses d'investissement s'élèvent à 112 619.42€.

# **BUDGET ANNEXE « ZA DREIECK »**

# 1. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 ET RÉSULTATS CUMULÉS

# Section de fonctionnement

Résultat de clôture (déficit)	- 0.02 €
Résultat antérieur reporté	<u>+ 0.00 €</u>
Résultat de l'exercice (déficit)	- 0.02 €
Recettes de l'exercice	<u>1 624 552.51 €</u>
Dépenses de l'exercice	1 624 552.53 €

### Section d'investissement

Résultat de clôture (déficit)	- 1 336 154.76 €
Déficit cumulé n – 1	<u>- 1 264 460.63 €</u>
Résultat de l'exercice (déficit)	- 71 694.13 €
Recettes de l'exercice	<u>1 623 816.98 €</u>
Dépenses de l'exercice	1 695 511.11 €

# 2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La vente d'un ou plusieurs terrains pourraient se concrétiser en 2025.

# 3. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le besoin de financement pour honoraires, études et travaux peut être estimé à 100 000 € en 2025.

# 4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont constituées par l'emprunt, non réalisé à ce jour.

## **BUDGET ANNEXE « TRANSPORT A LA DEMANDE »**

# 1. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 ET RÉSULTATS CUMULÉS

### Section de fonctionnement

Résultat de clôture (excédent)	7 622.13 €
Résultat antérieur reporté	<u>+ 6 821.74 €</u>
Résultat de l'exercice (excédent)	800.39 €
Recettes de l'exercice	<u>145 428.11 €</u>
Dépenses de l'exercice	144 627.72 €

### Section d'investissement

Résultat de clôture (excédent)	38 319.39 €
Résultat antérieur reporté	<u>+ 23 788.42 €</u>
Résultat de l'exercice (excédent)	14 530.97 €
Recettes de l'exercice	<u>14 530.97 €</u>
Dépenses de l'exercice	0.00€

Résultat global (excédent)	45 941.52 €
----------------------------	-------------

# 2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont principalement liées aux subventions d'exploitation versées par la Communauté de communes et par la Région Grand Est. 10% des recettes proviennent directement de la contribution versée par les usagers.

# 3. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel représentent la principale dépense de fonctionnement du service. Viennent ensuite les coûts associés à la plate-forme de réservation, suivis par ceux liés au carburant, qui constituent les deuxième et troisième postes de dépenses.

## 4. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2025, un nouveau logiciel de gestion des réservations est en place. Actuellement, il s'agit de l'unique dépense d'investissement planifiée. Cependant, des crédits seront alloués afin de répondre à d'éventuels besoins au cours de l'année.

### 5. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent de l'amortissement au prorata temporis.



# Commission finances du 27 janvier 2025 :

- ⇒ Proposition des taux de fiscalité directe pour 2024 : la Commission propose de maintenir les taux d'imposition.
- ⇒ Proposition du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2024 : la Commission propose de maintenir le produit attendu de la taxe GEMAPI, soit 160 000€ au titre de l'année 2025.

# (\*) Sources et références :

- Support à la présentation de votre DOB, La Caisse d'Epargne, novembre 2024,

